

# **WIZERNES**



Réuni le 29 Octobre 2018 sous la présidence de Monsieur Daniel HERBERT, Maire, le Conseil Municipal, après avoir pris acte des décisions du Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, a adopté à l'unanimité les questions suivantes :

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **Dénomination de voiries communales -**

Il est décidé, pour des raisons pratiques, de modifier les dénominations des rues suivantes :

- ✓ L'impasse du Moulin devient L'Impasse du Pont Bleu,
- ✓ La rue des Genêts, devient Impasse des Genêts,
- ✓ La voie perpendiculaire à la rue Léon Blum, à la sortie d'agglomération, est dénommée Chemin de Wins.

### **Garderie et cantine municipales du groupe scolaire -**

Les règlements sont modifiés afin de permettre le recouvrement des titres inférieurs à 15 € qui ne sont pas recouverts par le comptable public, par le biais de la régie de recette mise en place.

### **Complexe Sportif Évolutif Couvert (COSEC) -**

Le Conseil Municipal adopte les dispositions de la convention tripartite entre le Collège René Cassin et le Conseil Départemental, définissant les conditions et les horaires d'utilisation du COSEC et du plateau d'évolution extérieur, pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 et autorise le Maire à la signer.

### **Communauté d'Agglomération de Saint-Omer -**

Le Conseil Municipal,

➤ Prend acte sans observation ni remarque, des rapports annuels 2017 des délégations de services publics de la Communauté d'Agglomération suivants, qui sont mis à la disposition du public, au siège de la CAPSO :

- ✓ La gestion de l'eau potable,
- ✓ La collecte et le traitement des déchets ménagers,
- ✓ L'assainissement non collectif,
- ✓ L'assainissement urbain.

➤ Décide de renouveler la convention d'adhésion au Service de Conseiller en Énergie Partagé créé par la CAPSO pour une année, définissant les modalités d'adhésion à ce service.

### **Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais -**

Il est décidé d'adhérer à la centrale d'achat de la FDE 62, afin de bénéficier du service de géolocalisation et de géoréférencement des réseaux d'éclairage public.

### **Bibliothèque d'Agglomération du Pays de Saint-Omer -**

Le Maire est autorisé à signer la convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, fixant les objectifs et les termes du partenariat entre la Commune de Wizernes et la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, pour la mise en œuvre des actions de mise en réseau des bibliothèques-médiathèques de l'agglomération.

- **Règlement général européen sur la protection des données personnelles (RGPD)** -

*Le conseil Municipal décide d'adhérer au service mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Pas-de-Calais et autorise le Maire à signer la convention d'accompagnement des collectivités à la protection des données à caractères personnel détenue par la Commune.*

- **Panneau d'affichage électronique** -

*Le conseil municipal décide d'y faire figurer uniquement des informations municipales et des événements festifs organisés par les associations communales, et d'exclure toute information politique et syndicale.*

## **PERSONNEL**

- **Protection Sociale des Fonctionnaires** -

*Le conseil Municipal décide de participer à la protection sociale complémentaire prévoyance des agents de la commune à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019, dans le but de garantir leurs ressources en cas de maladie, de décès ou d'invalidité, et d'adhérer à la convention de participation mise en œuvre par le Centre de Gestion de la fonction publique du Pas-de-Calais.*

- **Régime indemnitaire** -

*Il est décidé de compléter la délibération prise dans le cadre de la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), en décidant de moduler la part indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE), en fonction de la manière de servir de l'agent et des actions entreprises.*

## **URBANISME**

- **Dépôt de déclaration préalable et de permis de construire** -

*Délégation est donnée au Maire pour procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.*

- **Contrôle des autorisations du droit du sol** -

*Il est décidé d'adhérer au service commun de contrôle des autorisations du droit du sol créé par la CAPSO, qui consiste à assurer, à la demande de la commune, le contrôle des chantiers et le constat des infractions liées au droit des sols et d'établir un rapport en cas d'infraction. Le Maire est autorisé à signer la convention d'adhésion à ce service.*

## **ASSAINISSEMENT**

- **Clôture du budget assainissement** -

*Suite au transfert de la compétence assainissement à la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, le conseil municipal acte la clôture du budget assainissement, ainsi que le transfert de l'actif et du passif à la CAPSO.*

## **FINANCES**

### **- Intempéries de l'Aude -**

Suite aux intempéries qui ont touché le département de l'Aude et à l'appel aux dons lancé par l'association des Maires de l'Aude et le Département de l'Aude, afin d'aider à la reconstruction des équipements publics dévastés au sein des communes audoises, il est décidé d'abonder ce fonds de soutien de 1 000 €.

### **- Décisions modificatives -**

Le Conseil accepte les ajustements de crédits inscrits au budget général 2018.

### **- Opérations d'ordres -**

Le conseil autorise l'opération d'ordre, souhaitée par le comptable public dans le cadre des travaux du Val de Wisques.

## **AU TITRE DES INFORMATIONS**

Monsieur HERBERT informe :

- de l'état d'avancement des travaux d'aménagement du futur cabinet médical, et de la mission confiée à l'Etablissement Public Foncier dans le cadre du projet de restructuration du centre-ville du centre-ville,

- de la date de la prochaine réunion de quartier (partie Ouest de la Commune et le centre) à savoir le jeudi 15 Novembre,

- de la situation de la vente des terrains du Val de Wisques,

- qu'à l'occasion du centenaire de l'armistice les cloches de l'Eglise sonneront de 10 h 55 à 11 h 05.

Monsieur SACÉPÉ fait part des travaux de voirie qui seront réalisés rues de la Flaque et de Lorraine et de la mise aux normes PMR du trottoir rue du Foyer.

Monsieur LYPS informe des manifestations organisées à l'occasion du Téléthon le Samedi 1<sup>er</sup> Décembre à la salle des fêtes.

## **AU TITRE DES QUESTIONS DIVERSES**

Est évoqué :

- La possibilité de mettre des verres à disposition des locataires de la salle des fêtes,
- Le problème de l'éclairage du rond-point rue François Mitterrand.

Le Maire,



*Daniel HERBERT*

